

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 17 Juin 2025

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, J. Hurtado, J-L Ripouil

Mesdames S. Dussenty, E. Gomez, F. Boutonnet, P. Poiraud

Excusés : Thierry Arrouy (Procuration donnée à Mr JL Ripouil), Benjamin Corrège (Procuration donnée à Mme S. Dussenty).

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2025
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2025
- Délibération recomposition de l'organe délibérant avant le renouvellement général des conseils municipaux
- Délibération désignation coordonnateur communal et agent recenseur : recensement de la population 2026
- Questions diverses

Début de séance à 18h30

Secrétaire de séance : M. Dominique Arrouy, accepté à l'unanimité des membres présents.

1°/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2025

➔ Adopté à l'unanimité

2°/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2025

➔ Adopté à l'unanimité des membres présents au conseil municipal du 22 avril 2025.

3°/ Délibération recomposition de l'organe délibérant avant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour cette délibération, il s'agit de voter pour une proposition du nombre total de conseillers communautaires à la Communauté de Communes Cœur de Garonne, parmi les conseillers municipaux de toutes les communes de la communauté, élus lors des prochaines élections municipales de 2026.

Il faut choisir entre deux propositions du nombre de conseillers communautaires :

1. Droit commun : 75 conseillers
2. L'accord local : 86 conseillers

Résultat du vote des conseillers municipaux de Mauran :

1. 75 conseillers de droit commun ➔ Pour : 8 voix
2. 86 conseillers dérogatoires ➔ Pour : 2 voix

4°/ Délibération désignation coordonnateur communal et agent recenseur : recensement de la population 2026

La commune de Mauran doit présenter une candidature pour effectuer le prochain recensement de la population du village qui aura lieu début 2026.

Le ou la candidat(e) devra suivre une formation à l'automne de cette année et devra se préparer début novembre pour recenser la population de Mauran. L'enquête de recensement aura lieu en janvier 2026 et durera pendant 8 jours.

À la question que pose M. le Maire : « Qui connaît une personne du village qui pourrait procéder au recensement ? », M. Dominique Arrouy propose la candidature de Mme Pascale Arrouy qui a déjà effectué les recensements dans le village à plusieurs reprises ces dernières années.

À la deuxième question que pose M. le Maire : « Qui est d'accord, qui est contre, qui s'abstient pour accepter la candidature de Mme Pascale Arrouy ? », le conseil municipal **vote à l'unanimité**.

5°/ Questions diverses.

- Informations communiquées par M le Maire :

- Le camion frigo, appartenant à la Mairie de Mauran et à l'association de chasse de Mauran, est en panne. Le groupe frigorifique est désormais hors d'usage. M. le Maire nous informe, qu'avec l'association de chasse, ils vont se mettre à la recherche d'un frigoriste pour essayer de le réparer car ce camion rend de nombreux services dans la commune.
- Projet de réfection / remplacement des jardinières de la rue de l'église : Le projet issu d'une réflexion des habitants, et présenté par lui-même au secteur routier de Cazères, a été accepté par le Département.

À savoir dans un premier temps : la suppression des bacs en béton et la pose de balises en plastique pour canaliser la circulation et déterminer les futurs emplacements d'espaces verts au ras du sol.

Dans un second temps : il faudra réaliser des travaux de génie civil pour créer les espaces verts.

Cette solution en 2 temps sera présentée et proposée aux habitants concernés courant juillet.

Des subventions seront éventuellement demandées et en temps utile pour la réalisation de ce projet, par le prochain Conseil Municipal, en place en 2026.

- Par ailleurs, Monsieur le Maire nous précise que le projet prioritaire en matière d'aménagement urbain est la réfection du carrefour de la salle des fêtes. Les subventions pour ce projet sont prévues courant 2026.
- En 2026, les 2 façades (Nord et Sud) de la Mairie seront refaites, ainsi que tous les murs de l'enceinte de la Mairie comme prévu dans la phase 1 du projet de rénovation mairie.
- Une surprise à découvrir (rose des vents) a été installée sur la table du jardin d'enfant.
- État d'avancement du projet relatif à la rénovation de la maison Ribet :
 - Une demande de subventions pour la réfection/rénovation phase 1 (100 000€) du bâtiment sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal en septembre de cette année.
 - En effet les fonds ANCT (50 000€) et CAF (9 500€) auxquels nous pourrions prétendre pour financer les travaux ne seront pas reconduits en 2026. Il est donc très important de les demander sur 2025 afin que la prochaine équipe municipale ait cette carte en main lorsqu'il faudra décider de l'avenir de ce projet.
 - Pour cela, des demandes de devis seront effectuées pendant l'été auprès de plusieurs entreprises locales.

- Cette maison accueille l'épicerie participative et, à terme la maison des jeunes. Cette maison devra satisfaire aux normes en vigueur comme évoqué en séance.
- o À la demande de personnes du village, qui souhaitent garder l'anonymat, Madame P Poiraud a accepté de lire en séance une lettre adressée à l'ensemble du conseil municipal. Cette lettre ne fait pas l'éloge sur la gestion du village, bien au contraire. Il est évoqué la présence de serpents, de moustiques, de mouches de guêpes au terrain de foot, l'insalubrité des sites de dépôt des ordures, la saleté des rues et trottoirs, le refus de contribuer au financement de la rénovation de la maison Ribet, etc, etc ...
- Madame Priscilla Poiraud demande à l'assemblée s'il ne serait pas nécessaire de fournir une aide à l'employé municipal actuel pour qu'il puisse entretenir le village dans de meilleures conditions. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas contre et qu'il étudiera toute proposition qui sera faite pour apporter une aide supplémentaire et ponctuelle à notre employé. Il est d'ailleurs prévu que de petits travaux de peinture/bricolage soient sous-traité à un auto-entrepreneur du village.
- En dernier point de cette rubrique de « Questions diverses », Monsieur le Maire nous informe que la famille actuellement hébergée dans l'appartement du premier étage de la Mairie va quitter le logement le 1^{er} juillet prochain pour aller vivre, en location, dans une maison du centre village.
- Le prochain conseil municipal est fixé collectivement au 8 septembre 2025.

Fin de séance à 19h55
Le secrétaire de séance, Dominique ARROUY.